VINAIGRE 10°

DÉSHERBANT POUR AGRICULTURE



La vocation 1ère du vinaigre est pour les denrées alimentaires, mais son usage a été détourné car il est aussi une arme fatale contre les mauvaises herbes! Son efficacité a été prouvé en tant qu'herbicide et sans impact sur l'environnement (rapport EFSA).

9895 - 01/03/202

Depuis 2021, le vinaigre est reconnu comme substance de base herbicide par application localisée, pulvérisation directe sur les mauvaises herbes à 6% d'acidité max, sur bordures, allées, trottoirs...

MODE D'EMPLOI:

Prêt à l'emploi ou à diluer selon l'utilisation. Application localisée en période de végétation : vaporiser la solution directement sur les mauvaises herbes.

En tant qu'herbicide PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) : utiliser pur le vinaigre 10°.

En tant qu'herbicide JEVI (Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures) : diluer à 60/40 le vinaigre 10°

AVANTAGES

- Utilisation en zone ensoleillée : accélère l'efficacité.
- Le vinaigre est un produit exempt de DLUO.

DOMAINE D'APPLICATIONS

- Désinfection des outils mécaniques coupants (sécateurs, cisailles...)
- Traitement des semences des cultures potagères.
- Élimination des mauvaises herbes dans les cultures des plantes aromatiques et médicinales et plantes à parfum
- Élimination des mauvaises herbes des allées, bordures, trottoirs, terrasses... NOUVEL USAGE DEPUIS JANVIER 2021

PRÉCAUTIONS :

Le traitement doit être retardé de 24 / 48h ou plus après la pluie. Température >20°C. Attention peut tuer les jeunes plantes.

Pour plus d'informations consulter les fiches relatives à l'utilisation du vinaigre comme substance de base de l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologique: http://substances.itab.asso.f r/wp-content/uploads/2019/01/JEVI.pdf http:// substances.itab.asso.f r/vinaigre



EURO DORTHZ PRODUCTION

42-44 Rue Georges Besse-63100 CLERMONT-FERRAND SAS au capital de 36000 € Siret 444 947 808 00028 RCS Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 14 40 40 — Fax 04 73 14 40 44

